

AltaRendement 2019 Code ISIN FR0013440294

Annexe complémentaire de présentation du support

En cas de choix d'investissement sur des unités de compte représentées par les titres de créances complexes non garantis en capital et soumises au double risque de crédit ou de défaut de BNP Paribas Issuance B.V et de BNP Paribas S.A.

CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DU SUPPORT

1. PRESENTATION SUCCINCTE

Dénomination	AltaRendement 2019
Emetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.
Forme juridique	Titre de créance de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance.
Code ISIN	FR0013440294
Montant Nominal de l'émission	30 000 000 EUR
Devise	EUR
Valeur nominale d'une coupure du Titre de Créance (la « Valeur Nominale »)	1 000 EUR
Sous-jacent (ci-après l'« Indice »)	<p>L'indice Euronext® France Germany Leaders 50 Equal Weight Decrement 5% est composé des 25 premières actions de sociétés allemandes et des 25 premières actions des sociétés françaises du CAC40 (par leur capitalisation boursière flottante).</p> <p>L'indice Euronext® France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% équilibre ses composants ce qui signifie que chaque action représente 2 % du poids global de l'indice à chaque date de rebalancement. Sa composition est revue trimestriellement aux mois de mars, juin, septembre et décembre.</p> <p>L'indice est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.</p>
Prix d'émission	100% de la valeur nominale
Période de souscription	Du 5 septembre 2019 au 16 décembre 2019
Date d'émission	5 septembre 2019
Date de constatation initiale	20 décembre 2019
Dates de constatation semestrielle	21 décembre 2020 (Semestre 2), 21 juin 2021 (Semestre 3), 20 décembre 2021 (Semestre 4), 20 juin 2022 (Semestre 5), 20 décembre 2022 (Semestre 6), 20 juin 2023 (Semestre 7), 20 décembre 2023 (Semestre 8), 20 juin 2024 (Semestre 9), 20 décembre 2024 (Semestre 10), 20 juin 2025 (Semestre 11), 22 décembre 2025 (Semestre 12), 22 juin 2026 (Semestre 13), 21 décembre 2026 (Semestre 14), 21 juin 2027 (Semestre 15), 20 décembre 2027 (Semestre 16), 20 juin 2028 (Semestre 17), 20 décembre 2028 (Semestre 18), 20 juin 2029 (Semestre 19)
Dates de remboursement anticipé automatique	4 janvier 2021 (Semestre 2), 5 juillet 2021 (Semestre 3), 3 janvier 2022 (Semestre 4), 4 juillet 2022 (Semestre 5), 3 janvier 2023 (Semestre 6), 4 juillet 2023 (Semestre 7), 3 janvier 2024 (Semestre 8), 4 juillet 2024 (Semestre 9), 3 janvier 2025 (Semestre 10), 4 juillet 2025 (Semestre 11), 5 janvier 2026 (Semestre 12), 6 juillet 2026 (Semestre 13), 4 janvier 2027 (Semestre 14), 5 juillet 2027 (Semestre 15), 3 janvier 2028 (Semestre 16), 4 juillet 2028 (Semestre 17), 3 janvier 2029 (Semestre 18), 4 juillet 2029 (Semestre 19)
Date de constatation finale	20 décembre 2029 (semestre 20)
Date d'échéance	3 janvier 2030 (semestre 20)
Lieu de cotation	Marché officiel de la Bourse de Luxembourg (marché réglementé)
Droit applicable	Droit français
Durée de l'investissement	10 ans maximum
Documentation Juridique	La documentation juridique des titres de créance est composée : (a) du

	Prospectus de Base de l'Émetteur dénommé « Base Prospectus for the issue of unsubordinated Notes », daté du 3 juin 2019 visé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro de visa 19-239, (b) de ses Suppléments éventuels, (c) des Conditions Définitives de l'émission (« Final Terms ») datées du 5 septembre 2019, ainsi que (d) du Résumé Spécifique lié à l'Émission (« Issue-Specific Summary »). La documentation juridique est disponible sur demande auprès du distributeur, sur le site de l'AMF www.amf-france.org et sur www.eqdpo.bnpparibas.com/FR0013440294 .
--	--

Concernant les modalités en cas de remboursement anticipé ou à l'échéance, le capital acquis sera automatiquement versé sans frais sur le fonds en euros du contrat si celui-ci n'en a qu'un ou sur l'Actif Général de Suravenir ou Suravenir Rendement si le contrat dispose de plusieurs fonds en euros ou sur le fonds monétaire Federal Support Monétaire ESG Part P (FR0013440153) du contrat ou du compartiment gestion libre (en cas de contrat bi-compartiments), ou sur tout autre fonds présentant les mêmes caractéristiques si le contrat ne dispose pas de fonds en euros.

2. INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Objectifs et politique d'investissement

Le titre de créance AltaRendement 2019 (ci-après le « Titre de Créance ») est construit dans la perspective d'un investissement d'une durée maximale de 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé), soit une date d'échéance fixée au 3 janvier 2030.

Le Titre de Créance est un produit de placement présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

À la date de constatation initiale⁽¹⁾, le 20 décembre 2019, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le retient comme son niveau initial.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ AUTOMATIQUE (SEMESTRES 2 À 19)

Aux 18 dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, on observe le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

Si, à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice est **stable ou clôture en hausse par rapport à son niveau initial**, le produit prend automatiquement fin par anticipation et l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date de remboursement anticipé automatique⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du capital + un gain de 4% par semestre écoulé depuis la date de constatation initiale⁽¹⁾
(soit un gain de 8%⁽²⁾ par an)

Soit un taux de rendement annuel brut compris entre 6,10 %⁽²⁾ et 7,65 %⁽²⁾, selon le semestre du remboursement.

Sinon, si à l'une des dates de constatation semestrielle⁽¹⁾, l'indice clôture **en baisse par rapport à son niveau initial**, le produit continue.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE (SEMESTRE 20)

Dans le cas où le produit n'a pas été remboursé par anticipation, on observe une dernière fois, à la date de constatation finale, le 20 décembre 2029, le niveau de clôture de l'indice et on le compare à son niveau initial :

- Si, à cette date, l'indice **ne clôture pas en baisse de plus de 20 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance⁽¹⁾, le 3 janvier 2030 :

L'intégralité du capital
+
Un gain de $20 \times 4 \% = 80 \%^{(2)}$,
soit un gain de 4 %⁽²⁾ par semestre écoulé
depuis la Date de Constatation Initiale⁽¹⁾

(soit un gain de 8 %⁽¹⁾ par an)
Soit un taux de rendement annuel brut de 6,03 %⁽²⁾

- Si, à cette date, l'indice **clôture en baisse de plus de 20% mais que cette baisse n'excède pas 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance, le 3 janvier 2030 :

L'intégralité du capital⁽²⁾
Soit un taux de rendement annuel brut de 0 %.

- Si, à cette date, l'indice clôture **en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial**, l'investisseur récupère⁽²⁾, à la date d'échéance, le 3 janvier 2030 :

Le capital⁽²⁾ diminué de la baisse de l'indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice par rapport à son niveau initial.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques en page 1 de cette annexe pour le détail des dates.

(2) Hors fiscalité, prélèvements sociaux applicables et/ou frais liés au cadre d'investissement, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant de la formule ainsi que de mise en résolution du Garant de la formule.

Principaux facteurs de risque

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement. Les facteurs de risque sont notamment :

- **Risque lié au sous-jacent** : Le mécanisme de remboursement est lié à la performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5%.
- **Risque découlant de la nature du produit** : En cas de revente du produit avant l'échéance ou, selon le cas, à la date de remboursement anticipé automatique, alors que les conditions de remboursement anticipé ne sont pas remplies, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des conditions de marché en vigueur. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, le dénouement (notamment par rachat ou décès de l'assuré), l'arbitrage ou le rachat partiel de celui-ci peuvent entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres avant leur date d'échéance. Ainsi, le montant remboursé pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. Il existe donc un risque de perte en capital partielle ou totale. Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
- **Risques de marché** : Le prix du produit en cours de vie évolue non seulement en fonction de la performance de l'Indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5%, mais aussi en fonction d'autres paramètres, notamment leur volatilité, les taux d'intérêt et la qualité de crédit de l'Émetteur et du Garant de la formule. Il peut connaître de fortes fluctuations, en particulier à l'approche de la Date de Constatation Finale, si l'Indice clôture aux alentours du seuil de 40 % de baisse par rapport à son niveau initial.
- **Risque de liquidité** : Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent rendre difficile, voire impossible, la revente du produit en cours de vie.
- **Risque de crédit** : L'investisseur supporte le risque de défaut de paiement et de faillite de l'Émetteur ainsi que le risque de défaut de paiement, de faillite et de mise en résolution du Garant de la formule. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine du Garant, l'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la Garantie ou l'Investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre des Titres de Créance émis par l'Émetteur.

La garantie ou protection éventuelle

Bien que la formule de remboursement du produit soit garantie par BNP Paribas S.A., le produit présente un risque de perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par l'indice en cours de vie ou à l'échéance.

3. INFORMATIONS SUR LES FRAIS*

Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par BNP Paribas Arbitrage S.N.C. au distributeur. Elles couvrent les coûts de la distribution et sont d'un montant annuel maximum équivalent à 0,84 % TTC du montant des Titres de créance placés par le distributeur. Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat. Leur détail est disponible sur demande auprès du distributeur.

*hors prélèvements sociaux, fiscalité et frais liés au contrat (cf. Conditions contractuelles).

AVERTISSEMENT

L'attention de l'Investisseur est attirée sur le fait qu'une sortie du Titre de Créance à d'autres dates que les dates prévues contractuellement, notamment suite à un arbitrage, un rachat total ou partiel sur son contrat, un décès ou à une conversion en rente, s'effectuera à un prix qui dépendra des paramètres de marché ce jour-là et qui pourra être très différent (inférieur ou supérieur) du montant résultant de l'application de la formule annoncée. L'Investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori s'il réalise son investissement avant la Date d'échéance.

SURAVENIR ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur des unités de compte reflète la valeur d'actifs sous-jacents. Elle n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

SURAVENIR précise que la valeur liquidative retenue pour le support dans le cadre des contrats d'assurance sur la vie correspond au cours de clôture du fonds.

DECLARATION DU SOUSCRIPTEUR

Je soussigné(e) (Prénom NOM),
adhérent / souscripteur au contrat (Nom du contrat),
numéro (Numéro du contrat),
reconnais avoir :

- reçu et pris connaissance des caractéristiques principales, du Document d'Informations clés et de la documentation commerciale du support d'investissement AltaRendement 2019 - Code ISIN FR0013440294,

que je choisis aujourd'hui comme support en unité de compte dans le cadre de mon contrat d'assurance-vie ou de capitalisation

- **été pleinement informé des caractéristiques du support d'investissement et compte tenu de mes connaissances et expériences en matière financière, avoir parfaitement compris :**
 - **la nature du support et les risques y afférents,**
 - **les mécanismes compris dans la formule de calcul pour déterminer la réalisation d'un gain ou d'une perte du support en fonction d'un scénario de marché,**
 - **l'absence de garantie en capital tant en cours de vie du support qu'à sa date d'échéance.**

QUESTIONNAIRE

Pour s'en assurer, vous êtes invité(e) à répondre au questionnaire ci-après :

La durée maximale de la formule de AltaRendement 2019 est de 10 ans.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
Il existe un mécanisme de remboursement anticipé activable semestriellement à compter du semestre 2, si, à l'une des dates de constatation semestrielles, la performance de l'indice est supérieure ou égale à son niveau initial.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
AltaRendement 2019 présente un risque de perte en capital en cours de vie (rachat, décès, arbitrage, conversion en rente) et à l'échéance.	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux
L'indice Euronext France Germany Leaders 50 EW Decrement 5% est calculé en réinvestissant les dividendes nets détachés des actions qui le composent et en retranchant un prélèvement forfaitaire constant de 5 % par an. Ce prélèvement forfaitaire, fixé lors de la conception de l'indice a un impact négatif sur son niveau par rapport au même indice dividendes nets réinvestis, sans prélèvement forfaitaire, et permet d'ajuster positivement les caractéristiques du produit. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au niveau de prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique :	<input type="checkbox"/> Vrai	<input type="checkbox"/> Faux

Fait à, le / /

SURAVENIR : Siège social : 232, rue Général Paulet – BP 103 – 29802 BREST CEDEX 9. Société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital entièrement libéré de 470 000 000 €. Société mixte régie par le code des assurances. SIREN 330 033 127 RCS BREST. SURAVENIR est une société soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (4 Place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09).

**Signature de l'adhérent /du souscripteur,
précédée de la mention « lu et approuvé »**